

RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris **01.55.80.66.43**  
site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49  
Courriel : fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

19/10/2017.

## CHSCTi de Paris :

### Délégation FO DGFIP FINANCES au CHSCT inter-directionnel de Paris (Drfip, Dsfp-Aphp, Dnvsf, Direction Régionale et Direction Interrégionale des Douanes) : qu'est-ce que la délégation peut faire pour vous ?

Le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail, est un lieu de débat de nombreux thèmes. La délégation **FO FINANCES** mène une action pour maintenir ou améliorer les conditions de travail, en utilisant les compétences du CHSCT.

1)

#### **I - L'ACTION DE LA DELEGATION DE FO FINANCES au Comité CHSCT de Paris.**

##### **1) Visite de site par une délégation du Chsct (article 52 du décret du 28/05/1982).**

Des représentants visitent un site avec l'administration (23 visites de sites en 1 an) et recensent dans un rapport des points d'amélioration (charges de travail excessives, écrans orientés face à la fenêtre, exigüité des espaces de travail, dotations insuffisante en imprimantes, difficultés à ouvrir une fenêtre ou perméabilité au courant d'air, absence de vestiaires). Lors des visites, les agents s'expriment librement.

##### **2) Examen des registres de santé et sécurité au travail, placés à l'accueil des sites (article 60 du décret).**

**L'examen trimestriel des registres permet au CHSCT de définir les axes d'orientation quant aux mesures à prendre (financement d'actions notamment). En cas de problème persistant, il faut le servir.**

##### **3) Examen des déclarations d'accidents de service (dans le cadre de l'article 51, qui lui confère la mission d'analyser les risques professionnels).**

Les accidents de trajet domicile travail sont les plus nombreux.

Ces accidents sont peu maîtrisables sauf à rapprocher le domicile du lieu de travail, aussi **FO FINANCES** demande constamment une politique plus dynamique du logement social au profit des agents.

##### **4) Evacuations incendies (dans le cadre de l'article 51 également).**

La délégation **FO FINANCES** s'attache à obtenir un bon maintien en état des systèmes d'alertes incendie. Elle vote aussi le financement des formations à l'évacuation.

##### **5) Examen ou usage des procédures d'alerte (article 5-6 du décret).**

Cet article prévoit : "I. - L'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute **situation de travail** dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un **danger grave** et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection."

##### **6) Enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel (article 53 du décret).**

Vos représentants demandent une enquête sur l'environnement professionnel de l'agent suite à la déclaration d'un accident ou d'une maladie professionnelle graves. Cependant, dans le cas le plus grave d'un suicide, l'événement n'est présumé professionnel que si le fait se produit sur le lieu de travail.

**Le CHSCT: n'hésitez pas à  
contacter vos représentants.**



7) Examen des **fiches de signalement** d'incidents (dans le cadre de l'article 51).

**FO FINANCES** demande à la direction les mesures prises suite aux signalements des incidents liés aux incivilités de certains **usagers**, et insiste pour que les agents soient soutenus par leur direction. Dans les incidents opposant les **agents**, **FO FINANCES** réclame à la direction une prise en charge plus rapide du problème et surtout une réponse en adéquation de la situation (déplacement, mutation...). En effet, le temps ne résout pas forcément une situation de tension.

8) Evaluation des **risques professionnels** : le document unique d'évaluation (**DUERP**) (article 60).

Les représentants participent annuellement à des réunions afin de contribuer à l'évaluation des risques (concernant la **(F)** réquence d'exposition au risque, et le **(N)** niveau de maîtrise du risque. L'administration se sert ensuite du DUERP pour établir son **Plan Annuel de Prévention des Risques.**]

9) Analyse du **rapport annuel de la médecine de prévention** (articles 28 et 63 du décret).

Il permet de surveiller d'observer l'évolution des consultations demandées par les agents, connaître les motifs de refus d'**aménagement de postes** (rares, il faut donc les demander) proposés par les médecins de prévention pour des agents. L'agent sentant l'exercice de ses missions moins facile (besoin de matériel ou d'adaptation de tâches) doit donc solliciter le médecin et présenter ses demandes. Il fera un **rapport**.

**Pour tous les agents**, les visites quinquennales médicales (SMQ) ne sont plus une priorité depuis qu'une **note régionale de décembre 2015** a précisé que « Les surveillances médicales périodiques quinquennales seront effectuées en fonction du temps médical restant disponible. » Donc, un agent ayant des difficultés ne doit pas attendre pour consulter, même si à Paris, les médecins parviennent à maintenir la SMQ.

10) Conception et/ou examen de **fiches de propositions de dépenses CHSCT** pour un agent ou un service.

**FO FINANCES** a conçu des fiches de propositions de dépenses durant le précédent mandat. Elles résultent d'**idées soumises par des collègues lors de visites** syndicales et relayées par le syndicat. Toutefois, les faibles moyens humains de la division immobilier logistique la conduisent à privilégier l'instruction de ses propres projets.

## **II - LES TRAVAUX DE FO FINANCES au Comité CHSCT de Paris.**

. Lecture des documents fournis avant le CHSCT puis interventions en séances (18 réunions durant le mandat 2016-2017, rédaction de déclarations liminaires (7). participation aux visites de sites (23). . Compte rendus de réunions et visites. Droits d'alerte (1)

. Action de **relais des demandes d'agents ou d'appui de services concernant les conditions de travail**

. Vote des budgets CHSCT (FO privilégiant les critères d'**exemplarité**, de **complémentarité**, **urgence**).

## **III – LA DELEGATION Chsct FO assure les missions de défense des conditions de travail.**

La délégation comprend actuellement 2 participants (filiale Dgfp et Douane). N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes convaincus de la nécessité de défendre les conditions de travail des collègues (malgré un contexte difficile), les questions sociales en générales, aimer le dialogue, le débat, et / ou rédaction.

.....  
**FO DGFIP reste à votre disposition pour vous soutenir : fo.drfp75@dgfp.finances.gouv.fr**

**avec copie** à J-B Chollet : jean-baptiste.chollet @dgfp.finances.gouv.fr (titulaire Dgfp)

ou à : philippe.mathieu@douane.finances.gouv.fr (suppléant Douanes).  
.....



**BULLETIN D'ADHESION** (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**,  
94 rue Réaumur, 75002 Paris)

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ..... le .....

(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter).